

INTITULE DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS-EST_2022-1074838_MCF _TPCAU
4_CATEGORIE 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maîtres de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine 4 / CATEGORIE 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile-de-France
Département	Seine-et-Marne
Adresse	12 avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447, Marne-la-Vallée cedex 02

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

1 500 caractères au maximum, espaces compris

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire. Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « histoire et théorie », « cultures constructives », « représentation », « territoire ». Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet : « Architecture & expérience », dirigée par Éric Lapière ; « Éléments. Structure et architecture », dirigée par Léonard Lassagne et Jean-Marc Weill ; « Fragments », dirigée par Ido Avissar ; « Transformation », dirigée par Paul Landauer.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, rattachée à l'UMR AUSser. Elle est désormais une composante de recherche à part entière de l'Université Gustave Eiffel. Son champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'École a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

L'école est également membre du réseau scientifique et pédagogique Espace Rural Projet Spatial (ERPS) ; et fondatrice de la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».

3 000 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

L'enseignant(e) exercera principalement ses missions dans le champ Projet en licence. Elle/Il contribuera également à l'enseignement en cycle master et en fonction des besoins aux formations post-diplômes et HMNOP.

Licence :

Projet de S1 (128h) :

L'atelier de projet de première année vise à façonner le socle de savoirs et de savoir-faire nécessaire à la suite des études : acquérir les bases du dessin d'architecture, croquis, perspective et géométral ; éprouver, au travers d'exercices simples, toute la complexité de la discipline entendue comme une « une expression de la culture » intégrant les aspects techniques, environnementaux, sociaux, symboliques et autres ; expérimenter la manière dont l'architecture participe de la transformation du territoire. L'enseignant(e) accompagne sur un site unique le dessin de trois projets en trois exercices courts: un édifice conçu comme un assemblage de plans ; un autre comme une masse excavée ; un troisième comme une charpente habitée.

Projet de S2 (128h) :

Le projet du second semestre invite l'étudiant(e) un discours architectural sur un temps long, à partir des trois scénarios identifiés au premier semestre. La conception d'un équipement public est l'occasion d'aborder la complexité d'un programme, l'ordonnancement d'une structure et l'expression d'une façade. La forme de l'édifice est issue de la combinaison de deux figures : la première procédant d'un travail de mise en forme du programme selon différents principes de composition ; la seconde issue de l'identification des logiques territoriales révélées par l'étude cartographique et l'arpentage.

CM outils du projet S1 et S2 (21h) :

La personne recrutée participera au cours magistral Outils du projet. Elle/il se verra confier des cours parmi les trois chapitres de l'enseignement : « Représentation, invention, convention » ; « Cours associés aux exercices du projet » ; « Cours généraux autour de la conception du projet ».

Master :

Cours Optionnel Obligatoire (43h) :

Une proposition de cours est attendue pour le cycle master sur la thématique de la représentation. Cette proposition devra exprimer le positionnement et les ambitions de la candidature quant aux enjeux et perspectives, pour l'enseignement de l'architecture aujourd'hui, de la prise en compte des préoccupations environnementales contemporaines.

Post-diplôme :

En fonction de son profil, la personne retenue pourra être amenée à encadrer des rapports et mémoires des cycles HMNOP et/ou DSA Architecte-urbaniste ou DPEA Post-Carbone.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;
2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Expérience de l'enseignement de l'architecture dans le champ « Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (cours magistral, travaux dirigés et encadrement du projet.)
Connaissances et expériences approfondies dans la conception ou la transformation des édifices, des infrastructures et des paysages,
Capacité à construire un enseignement et à encadrer un atelier, à élaborer un cours d'architecture et à s'inscrire dans une équipe et un projet pédagogique défini.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUSser 3329).
Une participation aux actions menées dans le cadre de la chaire « Le Littoral comme territoire de projets » et/ou du réseau pédagogique et de recherche Espace Rural Projet Spatial (ERPS) duquel l'école est membre sera appréciée.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte formé(e) à la conception architecturale et urbaine, expérience de maîtrise d'œuvre dans ces domaines.
Expérience professionnelle reconnue dans le domaine de l'architecture, mais aussi de l'urbanisme et/ou du paysage.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est (**à compléter par l'ENSA**).

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement->

ensa-2023

Personne à contacter

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

Autre personne à contacter

inbal.bismuthhaddad@paris-est.archi.fr

Adresses électroniques uniquement